

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 25 (Rect)

présenté par  
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

-----

**ARTICLE 3 QUATER**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« reprenant chacune des questions posées et, face à chacune d'elles, deux cases à cocher portant, respectivement, les »

les mots :

« portant chacune des questions posées et, face à chacune d'elles, deux cases à cocher accompagnées, respectivement, des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.